



RENTREE SYNDICALE : Prochaine réunion CFE CGC le 4 octobre sur CARCASSONNE (trajet pris en charge) [je m'inscris](#)

TICKETS RESTO

Depuis le 1er juillet 2022, le plafond journalier des titres-restaurant est rétabli à **19 euros au lieu de 38 euros par jour**.

Suite à une nouvelle annonce du 22 juillet dernier, ce plafond journalier va être rehaussé à **25 euros au 1er OCTOBRE 2022**.

Cependant, les titres-restaurants peuvent être utilisés exclusivement les **jours ouvrables** (du lundi au samedi généralement). Depuis le 1er juillet 2022, ils ne peuvent donc plus être utilisés les dimanches et les jours fériés.

Une dématérialisation des titres accompagnée : Un minimum de 50% de votre dotation en titres restaurant sera chargé chaque mois sur votre carte APETIZ.

Ce plancher de dotation dématérialisée sera porté progressivement à 100% en 2024.

CHEQUE EMPLOI UNIVERSEL CESU

L'accord du 20 octobre 2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle à Pôle emploi prévoit le **cofinancement de chèque CESU à hauteur de 50% par Pôle emploi**.

Les agents, quel que soit leur statut et la nature de leur contrat (CDD ou CDI), peuvent bénéficier du dispositif dans la limite de **115 euros** par an pour solliciter des prestations de services à la personne.

Pour tout savoir sur le Pass CESU, et bénéficier des services Pass CESU, vous pouvez consulter le site [pôle emploi pass cesu](#).

Le bon de commande à télécharger devra être adressé à votre gestionnaire paie :

[Bon de commande CESU](#)

ACCORD QVT

Le forfait mobilités durables applicable au 1er juillet 2022 à Pôle emploi

Tout collaborateur qui utilise son vélo, y compris le vélo à assistance électrique, ou le covoiturage pour se rendre à son travail (et en revenir) est susceptible d'en bénéficier : Pour une année civile pleine, l'utilisation de l'un de ces moyens de déplacement devra représenter un minimum de 100 jours par an (pour un agent à temps complet – ce seuil **de 100 jours** est modulé en fonction de la quotité de temps de travail). **Le forfait sera de 200 euros**.

Des mesures transitoires sont prévues pour le second semestre 2022 (50 jours au lieu de 100 jours, et 100 € au lieu de 200 €).

GARANTIE JOUR FERIE

L'année 2022 comporte moins de 8 jours ouvrés fériés.

Les dispositions prévues par l'accord OATT national (chap. 1 –art. 3§2)s'applique donc en 2022: La période de pose reste au choix de l'agent entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

-> Le code à saisir dans l'outil Horoquartz sera **GJFO (Garantie Jour Férié)**.

Retrouvez nos informations sur <http://cfecqcmdeoccit.canalblog.com/>



PRESTATIONS CSE

Bons rentrée scolaire (<https://www.occepe.fr>)

Pour les 2 à 18 ans : si vous avez choisi d'utiliser votre dotation enfant ou une partie pour cet évènement le chargement du certificat de scolarité 2022-2023 OU du contrat d'apprentissage (couvrant cette période scolaire) sera obligatoire pour valider votre demande. La demande doit être effectuée avant le 20 novembre 2022- **Plafond 170€**

Pour les 19 à 25 ans. Le chargement du certificat de scolarité 2022-2023 OU du contrat d'apprentissage (couvrant cette période scolaire) sera obligatoire pour valider votre demande. La première commande sera effectuée le 20 juillet et ensuite tous les 20 du mois jusqu'à la fin de l'année ([vous référez sur la notice en ligne sur le site du CSE](#)).

Billetterie : Carte culture et places de cinéma

-Mise en place des e-cartes cadeaux via le site billet réduc.com avec une participation de 70 %. Durée de validité 1 an.

599 cartes à 50 €(taux de prise en charge 70%, reste à charge agent 15 euros).

Uniquement l'ouvrant droit, mais ce dernier peut demander 1 ou 2 cartes au choix.

Carte cadeau de 50 euros pouvant être utilisée pour des concerts, théâtres, spectacles, loisirs, soirées, festivals, partout en France valable 1 an à compter de la date d'achat.

Accès à leur plateforme pro: <https://billetreduc.com>

*****Mise en ligne sur le site du 15 Septembre au 16 Octobre*****

-Possibilité d'achat d'e-chèques universels de cinéma (e-billets) au tarif unique de 4.00 €, plafonné à 2 billets par agent et par ayants droits.

Pas de frais de livraison, ni de frais d'envoi, car envoyés par mail.

Tous les e-billets sont utilisables en France, liste des salles acceptant *CINECHEQUE* sur le site www.cinecheque.fr

*****Mise en ligne le 26 septembre*****

Colonies Hiver

Durée des séjours 7 Jours / Prise en charge 50% / 91 places/4 prestataires.

Lieux :

-Pyrénées : Les Mourtis, Saint Lary, Peyragudes et Andorre (UCPA)

-Alpes : Tignes

-Paris

*****Mise en ligne sur le site du 17 Octobre au 6 Novembre*****



**Et pour vous abonner à nos communications
cliquez [ici](#) !**